

L'ÉTAT DES LIEUX DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

2022

Statistiques de l'économie sociale en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale



L'ÉCONOMIE SOCIALE EN WALLONIE ET À BRUXELLES

11.800 ENTREPRISES

258.000 SALARIÉ·ES
(soit 12,6% des emplois salariés)

15.000 POSTES
de travail nets créés depuis 2018

www.observatoire-es.be

L'OBSERVATOIRE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

UNE INITIATIVE DE CONCERTES ET DE SES MEMBRES

ConcertES est l'organe de concertation et de représentation des fédérations de l'économie sociale en Région wallonne (RW) et en Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Cette mission a été confiée à l'ASBL en 2008 à la suite de l'adoption du décret wallon qui définit l'économie sociale (ES). ConcertES assure également les missions de promotion de l'ES et la coordination de l'**Observatoire de l'économie sociale (OES)**.

L'Observatoire a été développé dans le cadre du projet D.E.S.I.R. (Développement de l'Économie Sociale Inter-Régional), mené avec la CRESS Hauts-de-France grâce au programme Interreg IV du FEDER, entre juin 2008 et décembre 2012. L'OES bénéficie du soutien de la RW depuis 2014 et a également pu compter sur des soutiens de la RBC.

Afin d'assurer sa pertinence et de garder un consensus concernant le périmètre de l'ES, l'**OES s'est entouré d'un Comité Scientifique** composé d'académiciens spécialisés en ES et d'autres partenaires-clés, comme l'IWEPS. L'OES a pour mission de publier les chiffres disponibles relatifs à l'ES, à travers notamment cet « État des lieux » annuel (EDL), mais aussi de soutenir la recherche et les acteurs de terrain de l'ES dans leurs travaux.

Pour réaliser cette édition, l'OES s'est principalement basé sur les données accessibles via le « Social Profit DataTrust ».

- **AID** – www.aid-com.be
- **ALEAP** – www.aleap.be
- **CAIPS** – www.caips.be
- **Collectif 5C** – www.collectif5c.be
- **COOPCITY** – www.coopcity.be
- **CRÉDAL SC** – www.credal.be
- **EWETA** – www.eweta.be
- **FEBECOOP** – www.febecoop.be
- **FéBISP** – www.febisp.be
- **Febrap** – www.febrap.be
- **Fecoopem**
- **InitiativES** – www.initiatives.be
- **Propage-S** – www.propage-s.be
- **RES** – www.resasbl.be
- **REScoop** – www.rescoop-wallonie.be
- **RESSOURCES** – www.res-sources.be
- **FINANCITÉ** – www.financite.be
- **SAW-B** – www.saw-b.be
- **SYNECO** – www.syneco.be
- **Unessa** – www.unessa.be
- **Union des SCOP W-B** – www.les-scop.be

CONCERTES : CONCERTATION DES ORGANISATIONS REPRÉSENTATIVES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Numéro BCE : 0895.045.526

Avenue de Cîteaux 114

1348 Louvain-la-Neuve

Editeur responsable : Bénédicte SOHET

Coordination et rédaction : Augustin MOREL

Mis en page : LemonSide SC

Crédit photo : Max ROMAIN

Impression : Entreprise de Travail Adapté - APN

Décembre 2023

www.concertes.be
www.observatoire-es.be
www.economiesociale.be



INTRODUCTION

MOMENTUM POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE

L'économie sociale se positionne comme un paradigme économique distinct qui met l'accent sur l'humain et place la finalité sociale au cœur de ses préoccupations. Les reconnaissances au niveau international de la nécessité de changer les pratiques économiques traditionnelles se multiplient. À titre d'exemple, l'Organisation des Nations Unies a adopté en avril 2023 une résolution qui « reconnaît le rôle important de l'économie sociale [et solidaire] dans la **promotion de la démocratie et la justice sociale** ». Elle y reconnaît la contribution de l'économie sociale à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et encourage ses pays membres et les institutions financières à soutenir des politiques dédiées à l'économie sociale afin que celle-ci puisse jouer un rôle majeur dans la réalisation d'une transition juste par le biais de ses entreprises, organisations et autres entités menant des activités économiques, sociales ou environnementales qui servent un intérêt collectif et/ou général.

En février 2024, l'économie sociale sera une nouvelle fois mise à l'honneur sur la scène internationale lors de l'événement « L'économie sociale au cœur des transitions » organisé à Liège dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

LA NÉCESSITÉ DE STATISTIQUES OFFICIELLES

Au sein de cette dynamique internationale, la nécessité de mesurer et d'avoir la capacité d'analyser de manière transversale l'évolution du modèle de l'économie sociale est devenue impérative. Dans cette perspective, **cette publication se focalise sur la présentation des chiffres-clés et dresse un état des lieux de l'économie sociale en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale**. La pertinence d'une telle démarche statistique est mise en avant par les recommandations émanant d'instances internationales telles que l'Organisation des Nations Unies (ONU)¹, l'Union Européenne (UE)² et l'Organisation Internationale du Travail (OIT)³. Elles considèrent la publication de statistiques comme un axe fondamental pour la promotion, la visibilité et la légitimation de l'économie sociale.

LES PRINCIPES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

Cet « État des Lieux » concerne les entreprises d'économie sociale (EES) qui répondent à la définition de l'économie sociale telle que l'entend ConcertES, soit « les activités économiques productrices de biens ou de services, exercées par des sociétés, principalement des coopératives, des sociétés à finalité sociale (SFS), des associations, des mutuelles ou des fondations, dont l'éthique se traduit par les principes suivants :

- 1** Finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit
- 2** Autonomie de gestion
- 3** Gestion démocratique et participative
- 4** Primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus »

Cette définition est, à quelques nuances près, identique à celle du Décret du Gouvernement wallon du 20 novembre 2008. La définition de l'entreprise sociale, basée sur l'idéal-type du réseau EMES⁴, que l'on retrouve dans l'Ordonnance du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale (RBC) du 23 juillet 2018, relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales, s'inscrit aussi pleinement dans cette définition.

¹ Assemblée Générale des Nations Unies (2023) Résolution du 27 mars 2023 relative à la promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable. 77e session. p.3

² Secrétariat général du Conseil de l'Union Européenne (2023) Recommandation du Conseil relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale. p. 24

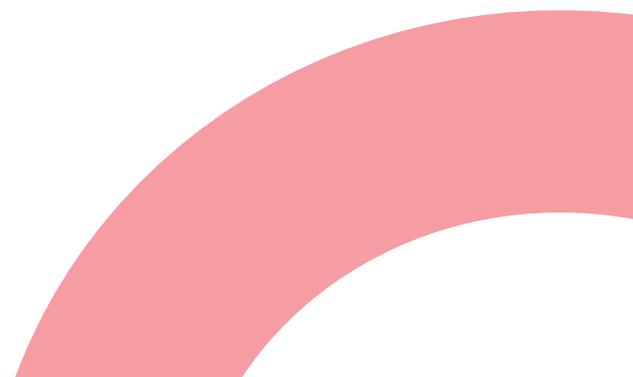
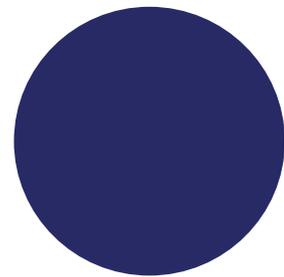
³ Organisation internationale du travail (2022) Le travail décent et l'économie sociale et solidaire. Conférence internationale du Travail, 110e session, 2022, p. 73.

⁴ Defourny, J., & Nyssens, M. (2013). L'approche EMES de l'entreprise sociale dans une perspective comparative. *EMES European Research Network, EMES Working Papers Series*, WP no. 13/02.



01

VUE D'ENSEMBLE DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE
EN 2022



L'ÉCONOMIE SOCIALE GAGNE DU TERRAIN

En 2022, l'économie sociale (ES) comptabilise **11.793 entreprises** d'économie sociale (EES) en Région wallonne (RW) et en Région de Bruxelles-Capitale (RBC). Ce nombre a **augmenté de 2,1% depuis 2018**. À l'inverse, dans l'économie conventionnelle (correspondant au reste de l'économie, hors ES) le nombre d'entreprises employeuses a diminué de 0,7% sur ce même périmètre géographique. Cette augmentation du nombre d'EES est principalement présente dans la Région de Bruxelles-Capitale qui comptabilise 5.072 entreprises (soit +6,2% entre 2018 et 2022). En Wallonie, les chiffres restent stables malgré une légère diminution (-0,7% en quatre an).

En termes d'emploi, l'ES compte **257.826 salarié-es** en RW et en RBC (soit 12,6% de l'emploi salarié). De 2018 à 2022, le nombre de salarié-es de l'ES a **augmenté de 6,2%**. Ce chiffre croît en continu depuis la création de l'indicateur en 2009. L'emploi ES a proportionnellement plus augmenté en Région de Bruxelles-Capitale (+9,8%) qu'en Wallonie (+4,1%) de 2018 à 2022. Le nombre de postes de travail dans l'économie conventionnelle (EC) a, quant à lui, augmenté de 2% depuis 2018 sur les deux régions (soit +35.300 postes nets créés).

Ainsi, sur les quatre dernières années, l'ES a contribué à hauteur de 30% de la création nette d'emplois salariés (soit +15.000 postes nets créés).

L'ANNÉE 2022 : MOINS D'ENTREPRISES MAIS DAVANTAGE D'EMPLOIS

Au cours de l'année 2022, **le nombre d'EES diminue sur les deux régions cumulées** (-39 entreprises, soit -0,3%) bien que la création d'EES à Bruxelles continue d'augmenter (+0,3%). Une diminution du nombre d'EES n'avait plus été observée depuis 2015. Néanmoins, **l'emploi ES continue d'augmenter dans les deux régions en 2022** : +2% en RBC et +0,5% en RW (+1,2% en moyenne).

L'EC en 2022 constate également une baisse du nombre d'entreprises (-0,6%) et une augmentation du nombre d'emplois salariés (+0,1%, soit près de 2.500 postes nets créés en 2022). En 2022, sur les 5.500 postes nets créés en RW et en RBC, 55% le sont au sein d'entreprises d'ES.

EN RÉSUMÉ

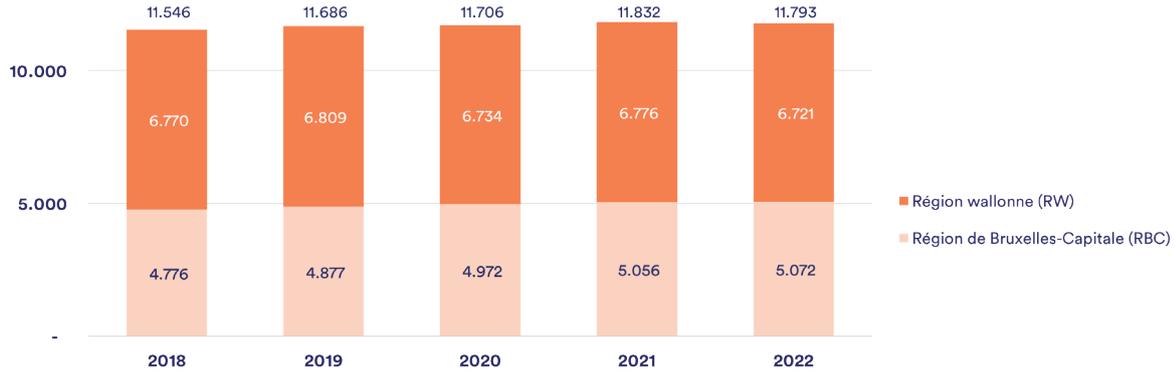
Le nombre d'entreprises d'économie sociale a augmenté de 2,1% entre 2018 et 2022. Pourtant, au cours de l'année 2022, le nombre d'entreprises d'économie sociale a baissé pour la première fois depuis 2015. Le nombre d'entreprises employeuses de l'économie conventionnelle a diminué de 0,7% entre 2018 et 2022 et la plus grande partie de cette diminution est survenue en 2022 (-0,6%).

L'emploi dans l'économie sociale continue d'augmenter chaque année depuis la création de cet indicateur en 2009. En 2022, l'économie sociale représente 12,6%⁵ de l'emploi salarié en Wallonie et à Bruxelles. Elle a contribué à 30% de la création nette d'emploi depuis 2018, et même jusqu'à 55% uniquement sur l'année 2022.

⁵ Pour une meilleure compréhension et utilisation des chiffres-clés, nous recommandons la lecture du chapitre 3 sur les indicateurs relatifs à l'emploi ainsi que le chapitre 7 qui détaille le périmètre utilisé dans cette publication.

Le nombre d'entreprises d'économie sociale (EES) par année par région observée

Graphique 1



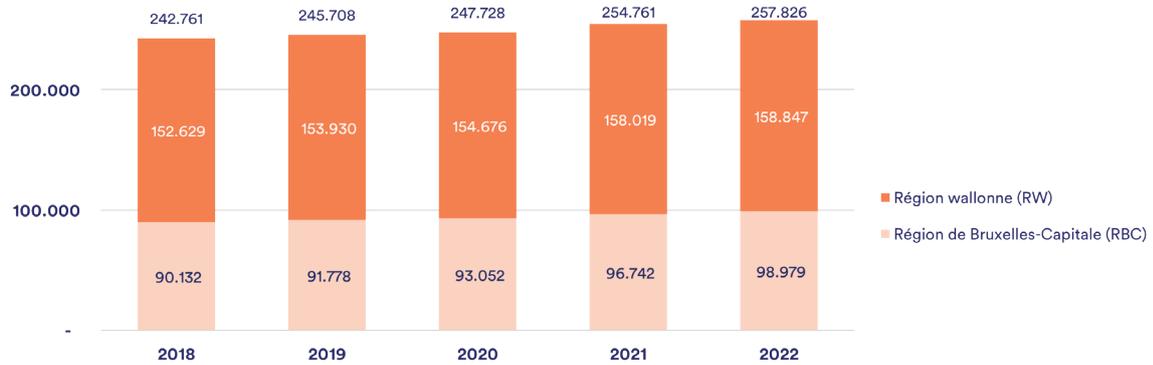
L'évolution depuis 2018 du nombre d'entreprises par région par approche économique

Graphique 2



Le nombre de postes de travail dans les EES par année par région observée

Graphique 3



L'évolution depuis 2018 du nombre de postes de travail par région par approche économique

Graphique 4



COMPLÉMENT DIMINUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES

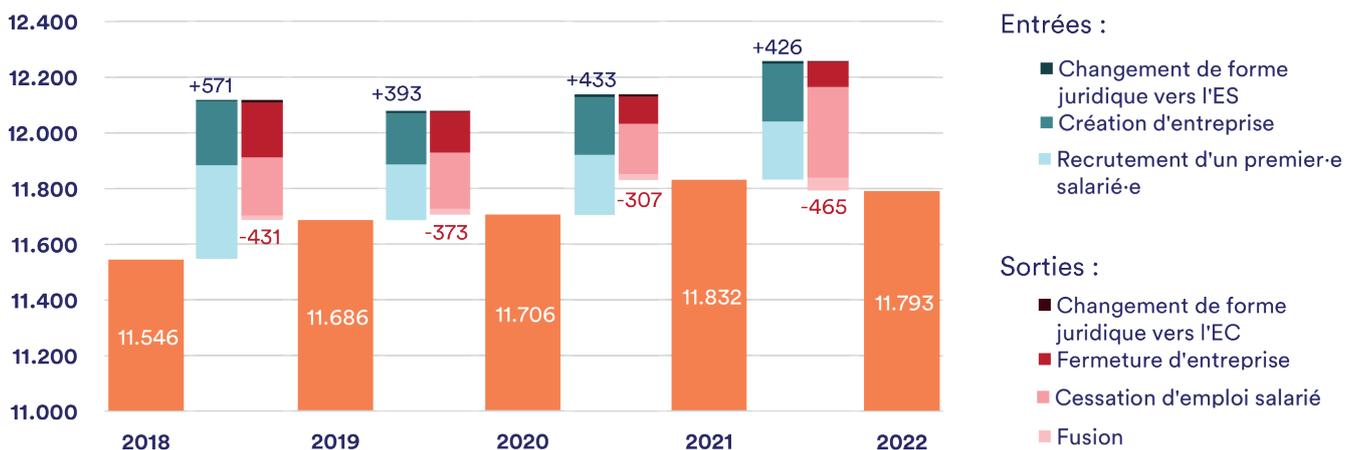
CE FOCUS VISE À APPORTER DES ÉLÉMENTS D'ANALYSE SUPPLÉMENTAIRES PERMETTANT D'APPRÉHENDER LES RAISONS DE LA DIMINUTION DU NOMBRE D'ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE (EES).

L'évolution du nombre d'entreprises par année prend en compte, d'une part, les entreprises « entrantes » dans le périmètre de l'économie sociale (ES) et, d'autre part, les entreprises « sortantes » de ce périmètre.

Le périmètre de l'ES, défini en concertation avec le Comité Scientifique de l'OES, recense toutes les entreprises d'ES actives qui comptabilisent au moins un emploi salarié (sauf pour les coopératives agréées et les sociétés à finalité sociale). Dès lors, une association entre dans le périmètre de l'ES l'année où elle devient employeuse et non l'année de sa création. Autre contraire, elle quitte le périmètre quand elle devient non-employeuse. Ceci ne veut pas pour autant dire que ses activités ont cessé.

Le nombre d'entreprises entrantes et sortantes du périmètre de l'Observatoire par année par catégorie

Graphique 5



LE BAROMÈTRE DES ASSOCIATIONS 2022

En 2022, la Fondation Roi Baudouin a publié un baromètre du secteur associatif en collaboration avec l'IPSOS. Ce baromètre présente les résultats d'une enquête téléphonique réalisée en 2022. Cette enquête interroge les dirigeant-es de 700 associations belges dans les secteurs suivants : la santé, l'action sociale, l'environnement, la coopération au développement, la culture et les loisirs. Ceux-ci représentent un sous-ensemble important du périmètre de l'économie sociale. Ce baromètre, publié en décembre 2022, démontre une dégradation de la situation financière des entreprises de ces secteurs. La principale cause est liée à l'inflation en 2022. L'immense majorité de ces associations ont fait appel à leur réserve financière pour tenir le coup. Néanmoins, 15% des associations francophones interrogées déclarent qu'elles ne pourront pas toujours faire face à leurs obligations de paiement. Le baromètre précise que les associations les plus fragilisées par l'inflation et par la crise de la Covid-19 sont les petites associations francophones.



Fondation
Roi Baudouin



LES ENTRÉES

Les entreprises qui entrent dans le périmètre d'analyse de l'économie sociale (ES) sont réparties en trois catégories :

1. les nouvelles entreprises créées durant l'année en question (et qui sont employeuses) ;
2. les entreprises qui font évoluer leur forme juridique vers une forme d'entreprise d'économie sociale ;
3. les entreprises existantes qui deviennent employeuses cette année-là.

LA CRÉATION D'ENTREPRISES

La création d'entreprises d'économie sociale (EES) est stable (± 200 par an) depuis 2018 et est répartie de manière équivalente en RBC et RW. Les taux de création d'EES sont plus élevés dans les secteurs du commerce, de la construction et dans les activités spécialisées et scientifiques.

LES SORTIES

Les entreprises qui sortent du périmètre d'analyse de l'ES sont réparties en quatre catégories :

1. Les entreprises qui ne sont plus employeuses ;
1. les entreprises qui ont cessé leurs activités durant l'année en question ;
2. les entreprises qui changent leur forme juridique vers une forme d'entreprise d'EC ;
3. les entreprises qui ont fusionné par absorption.

LES ENTREPRISES DEVENUES NON-EMPLOYEUSES

La principale cause de diminution du nombre d'EES, en 2022, est liée à l'incapacité de nombreuses petites entreprises (dont 97% d'associations) à maintenir leur emploi. Constant entre 2018 à 2021 (± 200 par an), ce chiffre augmente en 2022 avec 326 entreprises, démontrant la difficulté pour le secteur associatif de maintenir l'emploi, en particulier dans les secteurs des « organisations associatives », des services administratifs et de soutien, ainsi que celui de la culture et des loisirs.

⁶ Les coopératives ayant obtenu un agrément la même année que leur création sont comptabilisées en tant que nouvelles entreprises. Les entreprises qui ont obtenu un agrément mais qui avaient déjà une forme juridique d'ES avant l'année de la prise de l'agrément ne sont pas comptabilisées.

⁷ Arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 7 mars 1991 portant exécution de l'article 2, §§ 2 et 3, article 14, § 3, et article 19, alinéas 3 et 4, de la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et aux unions nationales de mutualités.

LE CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE VERS L'ÉCONOMIE SOCIALE

Depuis 2018, seules 35 entreprises en RW et en RBC ont changé de forme pour prendre une forme juridique d'ES ou ont pris l'agrément « coopérative agréée » et/ou « entreprise sociale ». ⁶

LES ENTREPRISES DEVENUES EMPLOYEUSES

Cette catégorie concerne toutes les associations et fondations qui emploient du personnel salarié pour la première fois mais qui avaient été créées antérieurement. Depuis 2020, le nombre d'entreprises qui sont ainsi entrées dans le périmètre varient autour de ± 200 par an.

LA FERMETURE D'ENTREPRISE

Le nombre de fermetures d'EES (faillite, liquidation et dissolution) est en baisse en RBC et en RW. Les secteurs d'activités les plus touchés sont ceux du commerce, de la construction et de l'Horeca (ES et non-ES).

LE CHANGEMENT DE FORME JURIDIQUE VERS L'ÉCONOMIE CONVENTIONNELLE

De 2018 à 2022, 26 entreprises ont changé de forme juridique vers une forme d'entreprise d'EC et/ou ont perdu leur agrément de « coopérative agréée » en RW et RBC confondues.

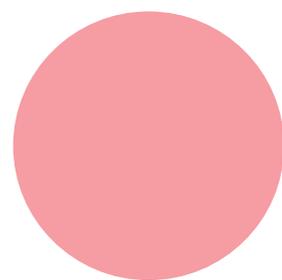
LES FUSIONS PAR ABSORPTION

En 2022, de nombreuses fusions ont eu lieu dans le secteur des mutuelles, suite à l'adoption en 2019 de l'arrêté royal modifiant la loi de 1900 relative aux mutualités ⁷. Ces dernières doivent, désormais, atteindre un seuil de 75.000 titulaires ou fusionner.



02

L'ÉCONOMIE SOCIALE
SUR NOTRE TERRITOIRE



TROIS APPROCHES POUR ÉTUDIER L'EMPLOI ES

La présence de l'économie sociale (ES) et sa contribution à l'économie locale diffèrent dans nos régions et communes. Dans ce chapitre, plusieurs indicateurs d'emploi sont présentés afin de mieux rendre compte de l'état des lieux de l'ES dans nos régions. Le détail par province se trouve dans le Tableau 1⁸. Deux mesures de l'emploi sont utilisées ici : les postes de travail et les équivalents temps plein (ETP). La proportion d'emploi en se basant sur la mesure de l'ETP est plus basse pour l'ES car l'emploi à temps partiel y est plus fréquent que dans l'économie conventionnelle. L'attribution d'un « emploi » à une zone géographique influence significativement la proportion de l'économie sociale par zone géographique. Les trois approches présentées ici comparent l'emploi par siège principal, par lieu de travail et par lieu de résidence.

LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI D'ÉCONOMIE SOCIALE PAR SIÈGE PRINCIPAL

En se basant sur la répartition des entreprises et de l'emploi suivant le siège principal de l'entreprise, 11,8% des entreprises employeuses s'inscrivent dans l'ES. Ensemble, elles comptabilisent en 2021 12,4% de l'emploi salarié pour les régions wallonnes et bruxelloises en 2021. La qualification d'une entreprise en tant qu'entreprise d'économie sociale (EES) est déterminée par ses statuts et sa forme juridique conformément au Décret wallon. En conséquence, il apparaît pertinent de recenser les emplois au sein de ces entreprises en se basant sur le siège principal de celles-ci. Néanmoins, cette méthode sous-tend que l'emploi des entreprises étudiées (privées et publiques) est centralisé au siège principal, alors qu'en réalité, ces entreprises peuvent avoir plusieurs établissements dispersés sur le territoire.

LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI D'ÉCONOMIE SOCIALE PAR LIEU DE TRAVAIL

Une entreprise peut avoir de nombreux établissements répartis dans plusieurs communes et régions. L'étude par lieu d'établissement a l'avantage de mieux rendre compte de la présence de l'ES dans nos communes et provinces en comptabilisant les différents établissements et les emplois qui y sont comptabilisés. La Carte 1 met en évidence les communes wallonnes et bruxelloises dans lesquelles la proportion des postes de travail salariés d'ES est la plus haute par rapport à l'emploi salarié total. En moyenne, l'ES contribue ainsi à 14,6% des emplois salariés en RW et en RBC.

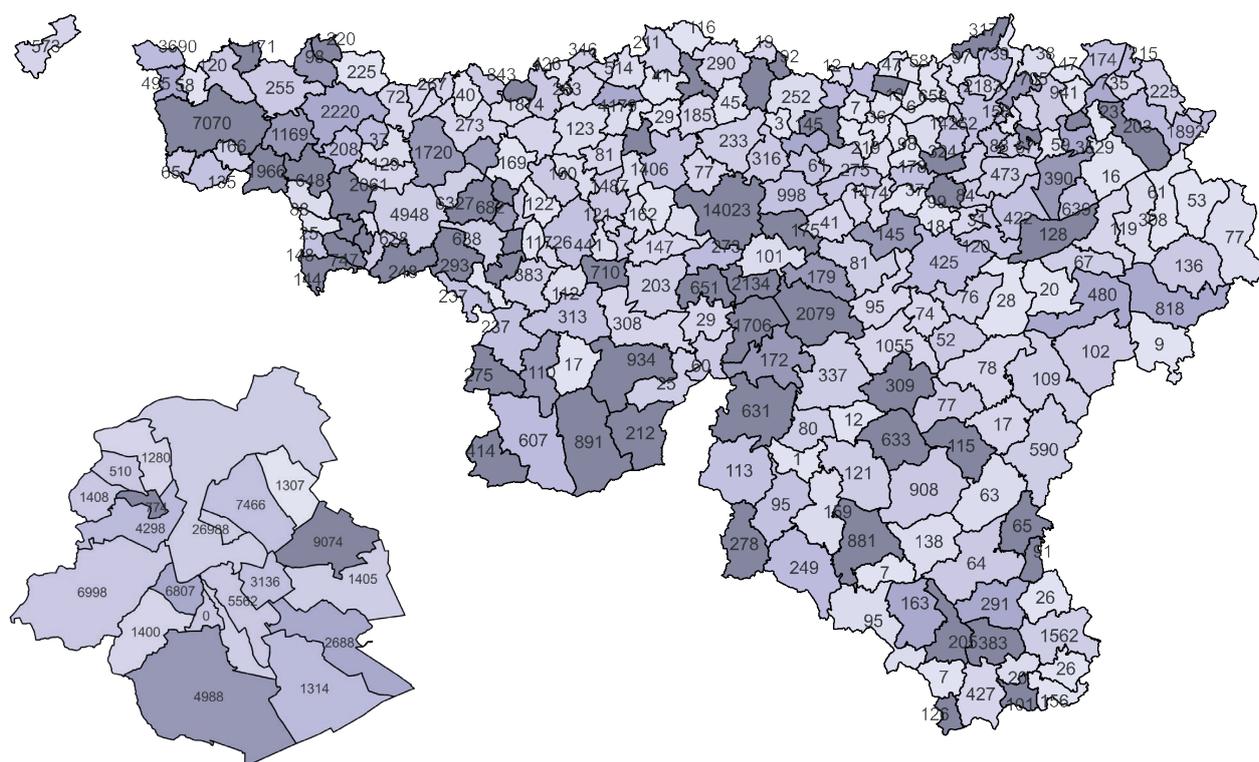
LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI D'ÉCONOMIE SOCIALE PAR LIEU DE RÉSIDENCE DES TRAVAILLEUR·EUSES

L'ES est un vecteur d'emploi important dans nos régions. L'employabilité est même au cœur de l'objet social de certaines EES qui ont pour mission l'insertion socio-professionnelle d'un personnel plus fragilisé et/ou plus éloigné du monde du travail. Afin d'évaluer la contribution de l'ES au développement de l'emploi dans nos régions, il convient de **comparer la proportion d'emplois d'ES sur base du lieu de résidence des travailleurs et des travailleuses avec la population active occupée sur ce même territoire** (indicateurs qui inclut également les indépendants et les aidants). Ainsi, sur base du lieu de résidence, parmi les personnes habitant en RW et en RBC, 11,9% des personnes actives occupées sont salariées (au moins à temps partiel) dans l'ES quel que soit la région du lieu de travail.

⁸ Historiquement, l'« État des Lieux de l'économie sociale » a toujours calculé l'emploi au regard du siège principal des entreprises (dans l'ES, ceci correspond dans 95% des cas au siège social de l'entreprise). L'emploi résumé ainsi par entreprise correspond aux données les plus récentes mises à disposition par l'ONSS. Sur cette base, l'emploi de l'ES correspond à 12,4% en 2021 (et 12,6% en 2022) de l'emploi salarié en RW et en RBC. Les données relatives à l'emploi par établissement ne sont disponibles qu'un an plus tard. Ceci explique l'utilisation de données de 2021 dans cette section pour comparer tous les indicateurs sur une même base temporelle.

La proportion des salarié-es travaillant dans l'économie sociale sur base des sièges d'exploitation par commune (couleur) et leur nombre (chiffres) (2021)

Carte 1



Indicateurs de la présence de l'économie sociale par province et région en nombre absolus et en proportion de l'économie totale (2021)

Tableau 1

L'emploi d'économie sociale dans l'économie totale (2021)	Lieu				Emploi									
	Par siège principal		Par siège d'établissement		Par siège principal				Par siège d'établissement				Par lieu de résidence	
					Poste de travail		ETP		Poste de travail		ETP		Population activité occupée	
	Nbr	(%)	Nbr	(%)	Nbr	(%)	Nbr	(%)	Nbr	(%)	Nbr	(%)	Nbr	(%)
Province														
Hainaut	2.058	9,4%	2.892	9,9%	64.467	21,8%	40.446	17,8%	64.762	16,7%	41.106	13,5%	68.801	13,8%
Liège	2.045	9,4%	2.860	10,1%	39.354	14,3%	23.585	11,1%	43.218	12,5%	26.167	9,5%	46.813	10,8%
Namur	1.171	11,8%	1.604	12,4%	31.646	26,3%	20.590	21,8%	30.324	20,7%	19.765	16,9%	32.053	15,6%
Brabant Wallon	829	8,8%	1.140	9,6%	13.351	12,4%	8.454	9,7%	15.165	11,1%	9.872	8,8%	18.839	11,0%
Luxembourg	673	12,4%	863	11,5%	9.201	16,5%	5.503	13,0%	10.647	12,8%	6.447	9,8%	10.538	8,6%
Wallonie Total	6.776	9,9%	9.359	10,4%	158.019	18,5%	98.579	14,9%	164.116	14,9%	103.357	11,8%	177.044	12,4%
Bruxelles-Capitale	5.056	15,7%	5.935	15,4%	96.742	8,1%	70.912	7,0%	90.633	14,1%	66.030	12,3%	51.438	10,6%
Total	11.832	11,8%	15.294	11,9%	254.761	12,4%	169.491	10,1%	254.749	14,6%	169.387	12,0%	228.482	11,9%

EN RÉSUMÉ

Trois approches sont présentées ici afin d'évaluer la proportion d'entreprises et/ou d'emplois dans une région : la première sur base du le siège principal de l'entreprise, la deuxième sur base des sièges d'établissement et la troisième sur base du lieu de résidence du personnel concerné. Les trois méthodes ont toutes leurs intérêts et leurs limites. Étant donné que la forme juridique définit l'appartenance ou non d'une entreprise à l'ES, l'indicateur par siège principal a tout son sens. Néanmoins, il n'est pas représentatif de la réalité du terrain car il ne tient pas compte du lieu de travail. Dans ce cas, l'indicateur du siège d'établissement convient davantage. L'indicateur par lieu de résidence a, quant à lui, l'avantage de pouvoir comparer l'emploi salarié de l'ES avec une mesure de l'emploi plus globale qui est la population active occupée (incluant les indépendants et aidants), disponible par lieu de résidence des travailleurs et travailleuses.

LA PROXIMITÉ DE L'EMPLOI

UN INDICATEUR DE PROXIMITÉ

L'économie sociale (ES) est une économie de proximité. Elle offre toute une série de biens et services locaux à la communauté. Son principe de gouvernance démocratique lui permet également d'impliquer davantage de parties prenantes au projet économique. Enfin, comme nous l'avons déjà constaté, elle génère de nombreux emplois.

L'ancrage local des bénéficiaires et des clients de l'ES, ainsi que sa gouvernance, mériteraient des études à part entière. Ce chapitre tente d'évaluer si l'emploi en ES est davantage créé localement en comparaison avec le reste de l'économie conventionnelle (EC).

Pour évaluer cette question, les distances orthodromiques moyennes (appelées généralement

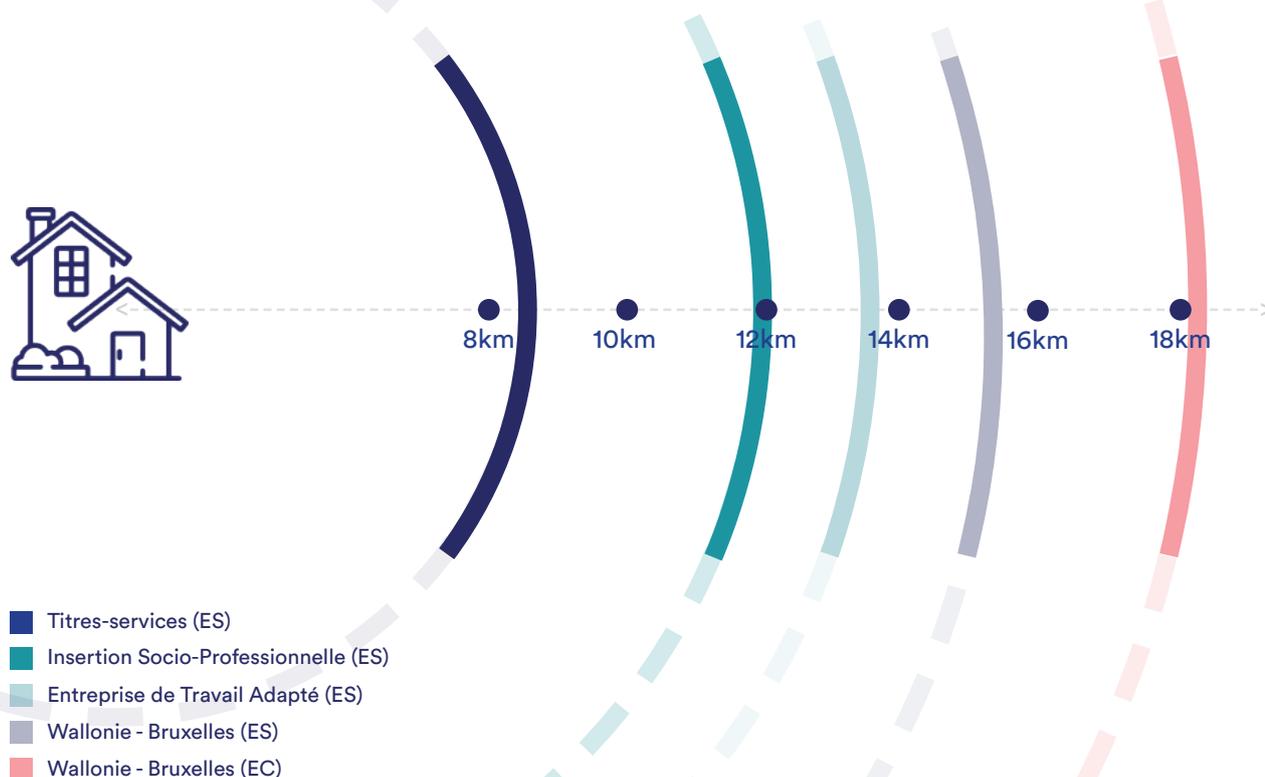
« distance à vol d'oiseau ») entre les communes de résidence des salarié-es et les communes des établissements qui les emploient ont été calculées. Il s'agit donc d'un **indicateur de localisation** de l'emploi et non un indicateur de mobilité. Celui-ci ne tient compte ni du temps de travail, ni des modes de déplacement ou d'autres facteurs ayant un impact sur la mobilité comme le taux de télétravail.

Pour des raisons méthodologiques, seul le personnel qui habite et travaille en Belgique a été comptabilisé pour la création de cet indicateur. Quand les communes de résidence et d'établissement sont identiques, une distance moyenne a été établie sur la base de la superficie de la commune concernée.

Les chiffres utilisés sont ceux de 2021.

La distance moyenne entre la commune de résidence et la commune du siège d'exploitation des salarié-es de l'économie sociale par région et pour certains secteurs de l'ES en comparaison avec les moyennes régionales de l'économie conventionnelle

Graphique 6



LE PERSONNEL DE L'ES EST PLUS PROCHE DE SON LIEU DE TRAVAIL

La **distance** orthodromique (« à vol d'oiseau ») entre les **communes de résidence et de travail du personnel de l'économie sociale (ES)** est inférieure de **21%** en Wallonie et à Bruxelles en 2021 par rapport à l'économie conventionnelle (EC). Les salarié-es de l'ES travaillent en moyenne à 15,4 km à vol d'oiseau de leur commune de résidence, contre 18,7 km pour l'EC.

Au sein des entreprises d'ES, les travailleurs et travailleuses des titres-services⁹, de l'insertion socio-professionnelle et des entreprises de travail adapté sont ceux qui habitent le plus proche de leur lieu de travail (respectivement à 9 km, 12 km et 14 km). Pour tous ces secteurs, l'emploi est au cœur de leur objet social. Parmi les secteurs de l'ES où la distance résidence-emploi est la plus grande, nous retrouvons les activités spécialisées et scientifiques, celui de l'information et de la communication ainsi que les services administratifs et de soutien (respectivement à 27 km, 25 km et 24 km).

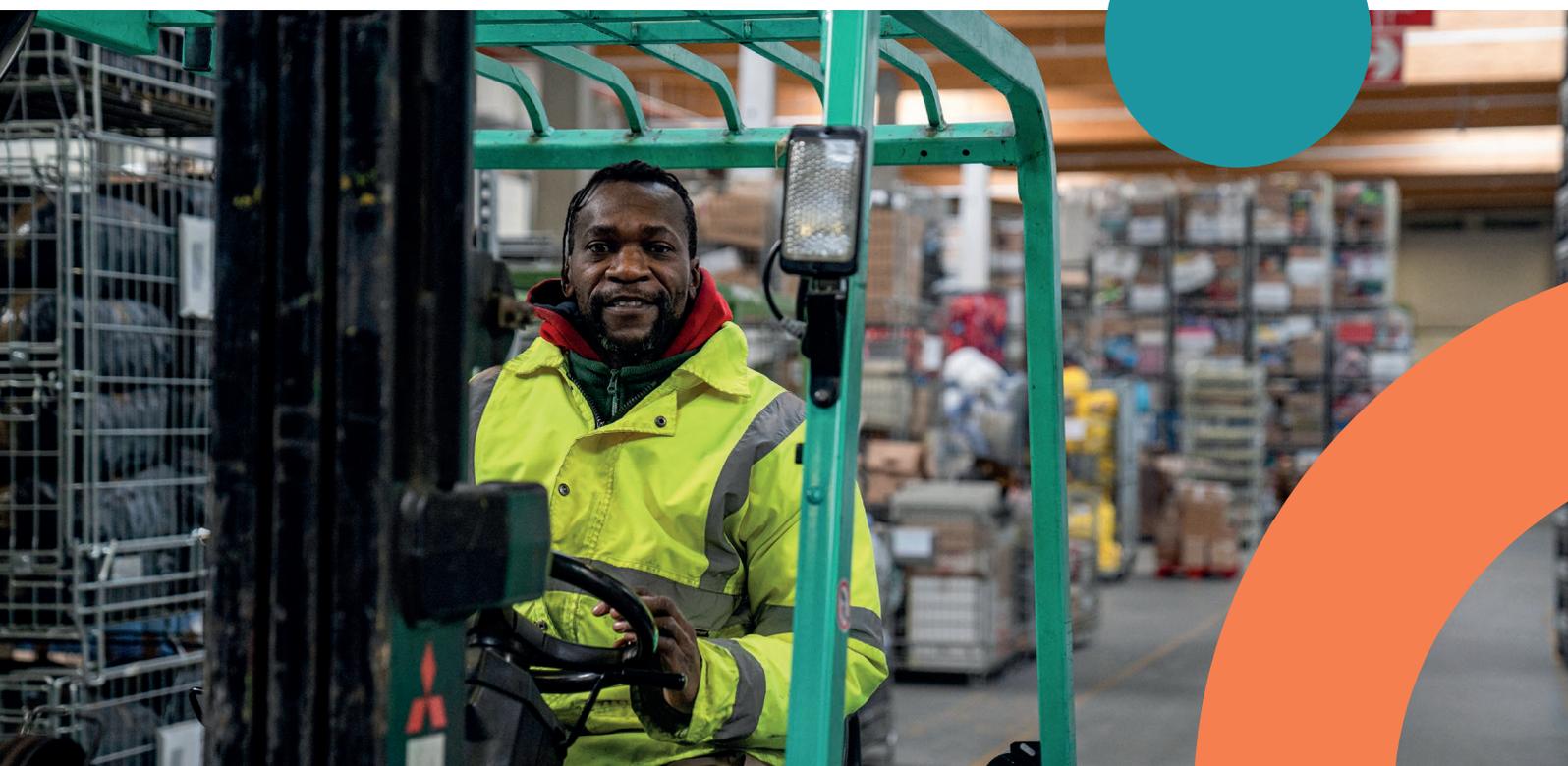
DES RÉALITÉS DIFFÉRENTES ENTRE LA WALLONIE ET BRUXELLES

Une personne opérant dans l'ES en Région wallonne travaille en moyenne à 14,0 km de sa commune de résidence, tandis qu'une personne travaillant en Région de Bruxelles-Capitale habite en moyenne à 17,8 km de son lieu de travail. Ces moyennes augmentent respectivement à 16,5 km et 22,2 km pour l'EC.

Une personne qui travaille en RBC habite donc proportionnellement plus loin de son lieu de travail qu'une personne qui travaille en RW. Ceci s'explique par le fait qu'une grande proportion de l'emploi en RBC est occupée par des personnes qui habitent dans une autre région. Dans l'ES, 51% du personnel qui travaille en RBC y habitent également contre seulement 41% pour l'EC.

Au niveau provincial, c'est dans la Province de Liège que l'emploi est le plus « local ». Ainsi, parmi le personnel de l'ES travaillant en Province de Liège, 95% y réside (92% pour l'EC). Elle est suivie de près par celle du Hainaut avec 91% de résidents/travailleurs de l'ES (86% pour EC). A l'opposé, seul 54% des personnes salariées travaillant dans le Brabant-Wallon y habitent également (44% pour l'EC).

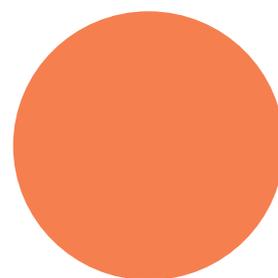
⁹ Pour certains secteurs, en particulier dans celui des titres-services, le lieu de travail se trouve être le lieu de résidence du client/bénéficiaire (ou à l'établissement du client). L'indicateur calculé ici met en avant la proximité entre le lieu de résidence du personnel et l'établissement de l'employeur. En revanche, il ne prend donc pas en compte la distance entre les clients/bénéficiaires et entreprises concernées (par manque d'information). La notion de « lieu de travail » est donc à prendre avec précaution.





03

LES CARACTÉRISTIQUES
DES ENTREPRISES
D'ÉCONOMIE SOCIALE



TAILLE, FORME JURIDIQUE ET LONGÉVITÉ

TAILLE : LES EES COMPTENT EN MOYENNE DEUX FOIS PLUS DE POSTES DE TRAVAIL QUE L'EC

Les entreprises d'économie sociale (EES) sont en moyenne plus grandes que les entreprises **privées** de l'économie conventionnelle (EC)¹⁰. Les EES comptent en **moyenne 21,9 postes de travail** au sein de leur structure¹¹, contre une moyenne de **10,6 postes pour l'EC**.

En termes de répartition des entreprises par taille, les petites entreprises de moins de 5 salarié-es représentent 50% des EES contre 72% des entreprises d'EC privée. A l'opposé, les grandes entreprises de plus de 100 salarié-es sont proportionnellement plus nombreuses dans l'ES : 3% des EES contre 1% des entreprises conventionnelles privées.

FORME JURIDIQUE : 91% DES EES SONT DES ASSOCIATIONS

Les EES peuvent adopter 5 types de formes juridiques différentes: les associations, les coopératives agréées, les sociétés à finalité sociale, les fondations et les mutuelles. Les associations constituent l'immense majorité des EES (91% en moyenne sur les deux régions observées).

En RW, les coopératives agréées et les sociétés à finalité sociale représentent conjointement 10% des EES, soit 670 entreprises en 2022. La forte présence des sociétés à finalité sociale en RW s'explique en partie par le fait que cette forme juridique est requise pour l'obtention du dispositif wallon « entreprise d'insertion » (EI).

LONGÉVITÉ: MOINS D'EES CRÉÉES CHAQUE ANNÉE, MAIS UNE ESPÉRANCE DE VIE PLUS LONGUE

En examinant les entreprises actives et employeuses à la fin de 2022 et leur année de création, on peut noter que les EES sont, en moyenne, plus anciennes que les entreprises conventionnelles. En effet, 57% des EES toujours en activité ont été fondées avant l'année 2000, tandis que cette proportion s'élève à seulement 33% pour les entreprises de l'EC. Au contraire, il y a proportionnellement moins d'EES ayant été créées depuis 2011 qui soient encore actives (23% pour l'ES et 45% pour l'EC). Sur cette même période et sur les 35.803 entreprises créées, 2.738 sont d'ES (8%). **Ce constat démontre qu'il y a proportionnellement moins de créations d'EES chaque année, mais qu'elles maintiennent leurs activités et leurs emplois dans la durée.** Il serait très intéressant d'approfondir la thématique de l'ancienneté et d'en étudier les raisons possibles à l'aide d'indicateurs de résilience économique.

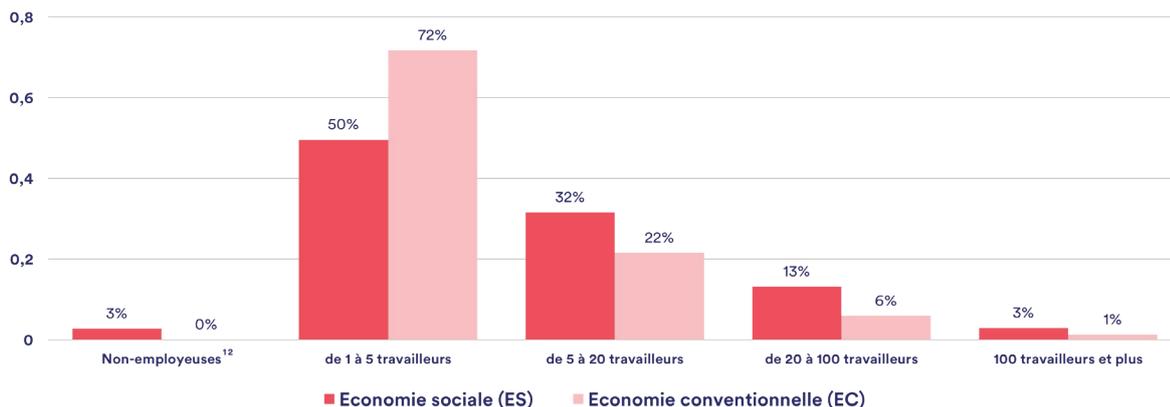
EN RÉSUMÉ

Les entreprises d'économie sociale sont en moyenne deux fois plus grandes que les entreprises conventionnelles. La majorité d'entre elles adopte la forme juridique d'association (89% en Région wallonne et 93% en Région de Bruxelles-Capitale). Les entreprises d'économie sociale (ES) sont, en général, également plus anciennes que les entreprises de l'économie conventionnelle (EC). Ainsi, l'âge médian des entreprises est de 25 ans pour l'ES et de 14 pour l'EC.

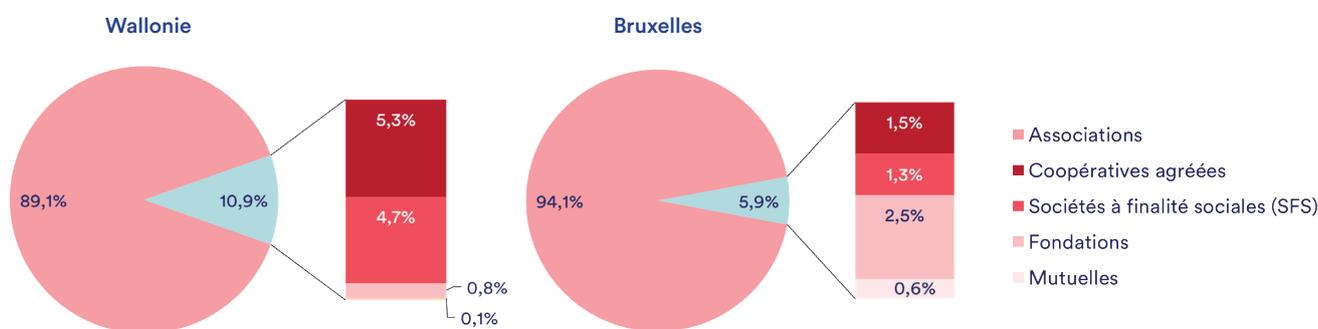
¹⁰ Exceptionnellement, les entreprises publiques ont été exclues de l'analyse ici, car en termes de taille d'entreprises, elles ne sont pas représentatives de la réalité du terrain. A titre d'exemple, tout le corps enseignant d'école est employé par les Communautés linguistiques en Belgique. Dès lors, pour une comparaison plus fiable, nous comparons l'ES à l'EC privée pour l'indicateur de taille d'entreprise.

¹¹ Même en excluant les très grandes entreprises d'ES, telles que les mutuelles et les hôpitaux, la taille moyenne (en personnel) des EES reste significativement plus élevée (avec une moyenne de 16,3 postes de travail) que celle de l'EC.

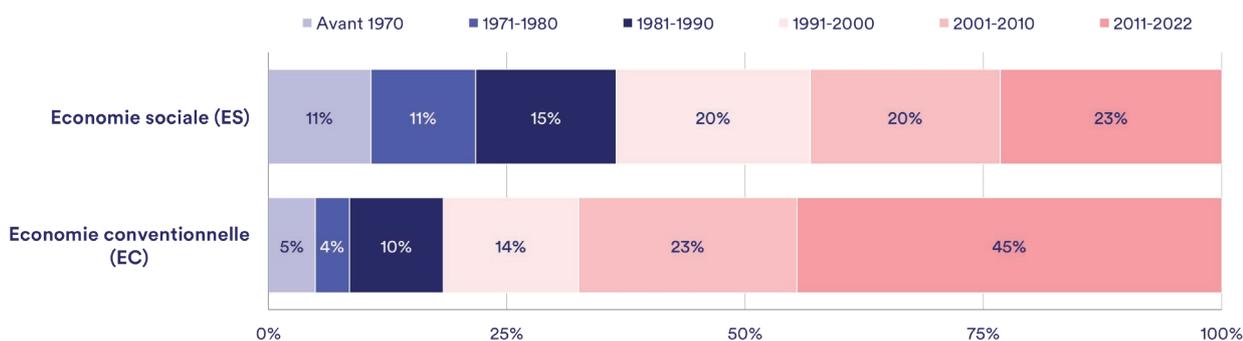
La proportion par taille des entreprises d'économie sociale (basée sur le nombre de salarié-es) par rapport à l'économie conventionnelle privée (2022) Graphique 7



Les formes juridiques des entreprises d'économie sociale par région (2022) Graphique 8



La proportion des entreprises actives et employées en 2022 par année de création par approche économique Graphique 9



LE NOUVEAU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

À la suite de l'adoption du nouveau Code des Sociétés et des Associations (CSA), les formes juridiques « à finalité sociale » sont destinées à disparaître (la période de transition termine à la fin de l'année 2023). La forme juridique qui remplace ces formes juridiques (à finalité sociale) est la société coopérative, combinée avec l'agrément « entreprise sociale ». Fin 2022, très peu d'entreprises avaient déjà fait les démarches administratives pour changer de forme juridique. Les entreprises reprises dans la catégorie « SFS » dans le présent « État des Lieux » mélangent 1) des entreprises à finalité sociale n'ayant pas encore fait les démarches et qui sont considérées comme « présumées » entreprises sociales par l'administration et 2) les coopératives agréées « entreprise sociale ».

¹² Le périmètre de l'ES inclut toutes les coopératives agréées et les sociétés à finalité sociale, y compris les non-employées (³²⁶ au total).

LES SECTEURS D'ACTIVITÉS DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE

Les valeurs et les principes de l'économie sociale (ES) peuvent être déclinés dans tous secteurs d'activités économiques tant que la finalité sociale et/ou environnementale prime sur la finalité de profit. Ainsi, en Région wallonne et en Région de Bruxelles-Capitale, les entreprises d'ES sont actives dans des secteurs d'activités multiples et variés.

La répartition par secteur utilisée ici se base sur la « Nomenclature Européenne des Activités Économiques » (NACE). Dans cet « État des Lieux », nous ne prenons que le code NACE principal par entreprise. Cela dit, une entreprise peut fournir de nombreux biens et services différents (enregistrés comme activités secondaires). Les chiffres présentés sont dès lors à prendre avec précaution car la réalité des activités des entreprises est bien plus complexe. Cette approche permet néanmoins d'explorer certaines tendances.

Le Tableau 2 et le Tableau 3 reprennent respectivement le nombre d'entreprises et le nombre

d'emplois (en termes de poste de travail) de l'ES par région observée et par « secteur ».

Certains secteurs ont été divisés et/ou isolés afin de mettre en avant les spécificités de l'ES. Ainsi, le « macro-secteur » de la « santé humaine et action sociale » est subdivisé en sous-secteurs afin de rendre compte des activités de l'ES.

Par ailleurs, pour une lecture des activités spécifiques de l'ES, d'autres secteurs ont été mis en évidence comme celui des entreprises d'insertion socio-professionnelle (sur base de leur agrément régional) et les activités de titres-services.

Enfin, les activités relevant de l'enseignement obligatoire et les activités hospitalières ont été séparées du sous-total car elles sont fortement encadrées par les pouvoirs publics : l'enseignement obligatoire¹³ est sous la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles et les hôpitaux dépendent, quant à eux, directement du régime de sécurité sociale obligatoire.

Le nombre d'entreprises d'économie sociale par région et par secteur d'activité (2022) et l'évolution au cours des quatre dernières années (2018-2022)

Tableau 2

Sections	Entreprises						Evolution (2018-2022)
	RW	(%)	RBC	(%)	Total	(%)	
Action sociale sans hébergement	973	14%	655	13%	1.628	14%	
Activités (médico) sociales avec hébergement Santé	476	7%	147	3%	623	5%	
	352	5%	174	3%	526	4%	
Autres services	1.259	19%	1.990	39%	3.249	28%	
Titres-services (TS)	183	3%	20	0%	203	2%	
Entreprise de travail adapté (ETA)	53	1%	12	0%	65	1%	
Culture et loisirs	1.096	16%	716	14%	1.812	15%	
Mutuelles et caisses d'assurance soin	25	0%	47	1%	72	1%	
Enseignement non-obligatoire	479	7%	388	8%	867	7%	
Services administratifs et de soutien	280	4%	116	2%	396	3%	
Activité spécialisés et scientifiques	171	3%	236	5%	407	3%	
Insertion socio-professionnelle (ISP)	137	2%	60	1%	197	2%	
Information et communication	67	1%	110	2%	177	2%	
Commerce	127	2%	47	1%	174	1%	
Horeca	80	1%	44	1%	124	1%	
Finance et assurance	12	0%	35	1%	47	0%	
Immobilier	78	1%	47	1%	125	1%	
Energie, eaux et déchets	33	0%	5	0%	38	0%	
Industrie manufacturière	44	1%	5	0%	49	0%	
Agriculture	156	2%	3	0%	159	1%	
Logistique	22	0%	11	0%	33	0%	
Construction	42	1%	10	0%	52	0%	
SOUS-TOTAL	6.145	91%	4.878	96%	11.023	93%	
Enseignement obligatoire	543	8%	175	3%	718	6%	
Hôpitaux	33	0%	19	0%	52	0%	
TOTAL	6.721	100%	5.072	100%	11.793	100%	

¹³ Ici, seul l'emploi du personnel non-enseignant des écoles de l'enseignement libre est comptabilisé. Le corps professoral des écoles est, quant à lui, employé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

LES TENDANCES ÉCONOMIQUES PAR SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le nombre d'emplois dans les entreprises d'économie sociale par région par secteur d'activité (2022) et leur évolution au cours des quatre dernières années (2018-2022)

Tableau 3

Sections	Emploi						Evolution (2018-2022)
	RW	(%)	RBC	(%)	Total	(%)	
Action sociale sans hébergement	21.755	14%	12.485	13%	34.240	13%	
Activités (médico) sociales avec hébergement	26.725	17%	6.312	6%	33.037	13%	
Santé	6.709	4%	3.900	4%	10.609	4%	
Autres services	6.812	4%	18.337	19%	25.149	10%	
Titres-services (TS)	11.558	7%	916	1%	12.474	5%	
Entreprise de travail adapté (ETA)	10.210	6%	2.058	2%	12.268	5%	
Culture et loisirs	6.722	4%	5.415	5%	12.137	5%	
Mutuelles et caisses d'assurance soin	3.133	2%	8.395	8%	11.528	4%	
Enseignement non-obligatoire	3.104	2%	3.611	4%	6.715	3%	
Services administratifs et de soutien	2.184	1%	4.443	4%	6.627	3%	
Activité spécialisés et scientifiques	2.417	2%	3.965	4%	6.382	2%	
Insertion socio-professionnelle (ISP)	3.343	2%	2.105	2%	5.448	2%	
Information et communication	883	1%	4.516	5%	5.399	2%	
Commerce	2.033	1%	1.991	2%	4.024	2%	
Horeca	739	0%	472	0%	1.211	0%	
Finance et assurance	282	0%	692	1%	974	0%	
Immobilier	400	0%	411	0%	811	0%	
Energie, eaux et déchets	565	0%	28	0%	593	0%	
Industrie manufacturière	444	0%	6	0%	450	0%	
Agriculture	395	0%	5	0%	400	0%	
Logistique	182	0%	61	0%	243	0%	
Construction	137	0%	24	0%	161	0%	
SOUS-TOTAL	110.732		80.148		190.880		
Enseignement obligatoire	6.540	4%	4.149	4%	10.689	4%	
Hôpitaux	41.575	26%	14.682	15%	56.257	22%	
TOTAL	158.847		98.979		257.826		

De 2018 à 2022, l'emploi dans l'ES a augmenté significativement (+6,2%) : une croissance plus importante que celle observée dans l'économie conventionnelle (EC) (+2,0%). Certains secteurs ont d'ailleurs particulièrement le vent en poupe dans l'ES, alors que d'autres suivent des tendances similaires au reste de l'économie. Le nombre d'entreprises d'économie sociale (EES) augmente, quant à lui, plus lentement que l'emploi (+2,1% pour l'ES en quatre ans et +1,1% d'entreprises employeuses pour l'EC).

Avec près de la moitié de la création nette d'emploi d'ES, le secteur de la santé et de l'action sociale a connu une croissance de 6% en quatre ans, et ce, dans l'ES tout comme dans l'EC. Le constat est similaire pour les activités spécialisées et scientifiques pour lesquelles le nombre de postes de travail en ES est en forte croissance (+17%), tendance qui par ailleurs se vérifie également dans l'EC (+14%).

Cependant, on constate dans certains secteurs d'activités que l'augmentation de l'emploi en ES ne se vérifie pas forcément dans l'EC. Par exemple, l'emploi dans le secteur de la finance et des

assurances augmente de 5% dans l'ES (et diminue de 5% dans l'EC). Celui de la logistique augmente de 18% dans l'ES (et 1% dans l'EC). Enfin, l'emploi dans le secteur du commerce augmente, lui, de 4% dans l'ES, alors que celui-ci diminue de 8% dans l'EC.

Ainsi, la croissance de l'emploi dans l'ES n'est pas uniquement liée aux activités dans lesquelles l'ES est prédominante. D'autres raisons expliquent cette création nette d'emplois. D'autres études, notamment qualitatives, seraient nécessaires afin de mieux comprendre les raisons sous-jacentes à cette création d'emploi continue dans l'ES qui se distingue du reste de l'économie, même au sein d'un même secteur.

Au cours de l'année 2022, le nombre d'EES est en baisse en Wallonie et à Bruxelles (voir Chapitre 2), l'ES a néanmoins maintenu une croissance du nombre d'emplois cette même année. Et pourtant, on constate en 2022 une diminution du nombre d'emplois dans deux secteurs importants de l'ES qui sont la culture et les loisirs (-2,0%) et celui des titres-services (-2,1%).

L'EMPLOI PAR SECTEUR DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

EN WALLONIE ET À BRUXELLES-CAPITALE

HORS HÔPITAUX (22%) ET ENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE (4%)

ACTION SOCIALE

63% de l'emploi salarié dans le secteur de l'action sociale sans hébergement en Wallonie et à Bruxelles est créé par des entreprises d'économie sociale. Elles peuvent être subdivisées en fonction du profil des bénéficiaires.



13%

MÉDICO-SOCIALE

Parmi les activités médico-sociales et sociales avec hébergement, 52% des emplois sont issus de l'économie sociale. La Wallonie regroupe 81% de l'emploi ES de ce secteur et Bruxelles 19%.



13%

ORGANISATIONS ASSOCIATIVES

Cette section reprend les activités de nombreuses associations comme les organisations économiques et professionnelles (35%), des associations de jeunesse et mouvements pour adultes (19%), des associations pour la prévention de la santé, environnement, mobilité et coopérative au développement (16%) et des organisations religieuses, philosophiques et politiques (5%).



10%

TITRES-SERVICES

L'emploi désigné sous le nom de « titres-services » repose sur le statut spécifique attribué à ses salarié-es. Le dispositif des titres-services date du 20 juillet 2001 et a été régionalisé en 2014.



5%

CULTURE ET LOISIRS

En Wallonie et à Bruxelles, 52% des emplois dans la culture et les loisirs sont issus de l'économie sociale. Les activités créatives, artistiques et de spectacle représentent 50% de ce secteur parmi l'emploi en ES.



5%

ETA

Les entreprises de travail adapté, quel que soit leur domaine d'activités, ont pour mission l'insertion professionnelle de personnes en situation de handicap.



5%

SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN

3%

ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES

2%

Ce secteur reprend des activités de recherche et développement, de conseil de gestion, juridique, comptable et les activités d'ingénierie et techniques.

SANTÉ HUMAINE

Le secteur de la « santé » comprend entre autres les activités des maisons médicales, les aides et soins à domicile et la prévention à la santé.



4%

ENSEIGNEMENT NON OBLIGATOIRE



3%

L'enseignement non-obligatoire inclut des formations professionnelles, de l'éducation socio-culturelle et d'autres activités d'éducation comme l'alphabétisation par exemple.

MUTUELLES ET CAISSES D'ASSURANCE SOIN



4%

Les « mutuelles et caisses d'assurance soin » représentent les entreprises répertoriées théoriquement dans le secteur de l'« administration publique » selon la nomenclature européenne NACE.

ISP



2%

L'insertion socio-professionnelle (ISP) reprend tous les emplois salariés (hors stagiaires) des entreprises privées agréées d'insertion comme les CISP, AFT/EFT.

AUTRES SECTEURS

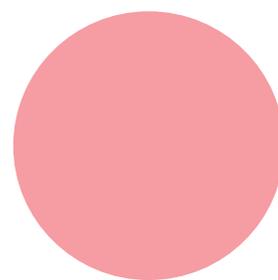
- Information et communication
- Commerce
- Horeca
- Finance et assurance
- Immobilier
- Energie, eaux et déchets
- Industrie manufacturière
- Agriculture
- Logistique
- Construction

6%



04

LES CARACTÉRISTIQUES
DE L'EMPLOI DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE



GENRE : LES FEMMES SONT DAVANTAGE PRÉSENTES DANS L'ES

EN MOYENNE, SUR LES DEUX RÉGIONS, LES FEMMES OCCUPENT 70% DES POSTES DE TRAVAIL DE L'ÉCONOMIE SOCIALE (ES) AVEC 74% DE TRAVAILLEUSES EN WALLONIE ET 64% EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE. DANS L'ÉCONOMIE CONVENTIONNELLE (EC), ELLES REPRÉSENTENT 50% DU PERSONNEL SALARIÉ.

La prédominance des femmes dans l'ES s'explique principalement par le fait que l'ES est plus fortement présente au sein de secteurs traditionnellement associés à des emplois occupés par des femmes. En Région wallonne, la plus grande présence du secteur de la santé et de l'action sociale est à l'origine de la proportion d'emploi de femmes supérieure à la moyenne bruxelloise. Le secteur de la santé et de l'action sociale, quel que soit l'approche économique, compte une grande majorité de femmes (79% pour l'ES et 82% pour l'EC en RW et en RBC).

D'autres secteurs emploient également une majorité de femmes, comme le secteur des titres-services. Le personnel ayant le statut « titres-services »¹⁴ est composé à 98% de femmes. Ce secteur, tout comme celui de la santé et de l'action sociale, est caractérisé par un nombre significatif d'entreprises adoptant une forme juridique d'économie sociale. En conséquence, cela influe sur la répartition de l'emploi par genre, qui penche du côté des travailleuses.

70% “
**du personnel
sont des
femmes**

ÂGE : L'ES EMPLOIE DAVANTAGE DE PERSONNEL DE PLUS DE 60 ANS

EN GÉNÉRAL, NOUS OBSERVONS UN VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION ACTIVE EN WALLONIE ET À BRUXELLES, AVEC UNE AUGMENTATION NOTABLE DU PERSONNEL ÂGÉ DE PLUS DE 60 ANS. CELA S'EXPLIQUE EN PARTIE PAR LA RÉFORME DES RETRAITES DE 2015¹⁵. L'ES SUIT CETTE TENDANCE ET EMPLOIE MÊME DAVANTAGE DE PERSONNEL DE PLUS DE 60 ANS QUE L'EC (8,6% POUR L'ES ET 7,0% POUR L'EC, SOIT UNE DIFFÉRENCE RELATIVE DE 23%).

La répartition par âge différente entre l'ES et l'EC peut s'expliquer par le poids de l'ES dans le secteur d'activités des « organisations associatives » dans lequel 53% des emplois salariés se trouvent dans des entreprises de l'ES. Il s'agit du secteur qui emploie le plus de personnes de +60 ans. En outre, les emplois ES au sein de ce secteur augmentent au cours des années. Il a augmenté de 11,2% depuis 2018 principalement dans les « associations pour la prévention de la santé » (+27,4%) et les « associations pour l'environnement et la mobilité » (+25,3%). Au contraire, les secteurs qui emploient beaucoup de personnel de moins de 30 ans sont ceux de l'agriculture¹⁶, de la construction et de l'Horeca (secteurs proportionnellement peu représentés dans l'ES).

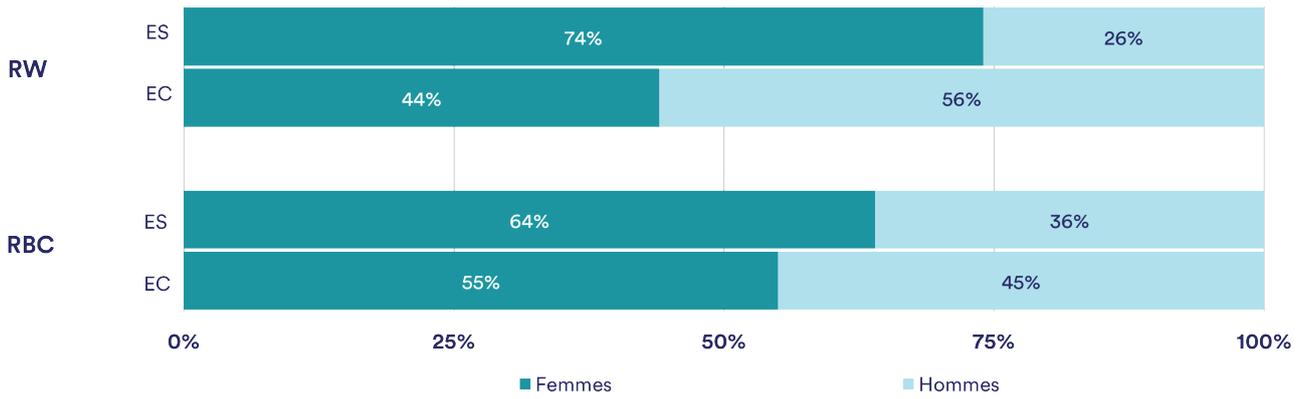
¹⁴ Nous comptabilisons, ici, le personnel ayant un contrat de travail « titres-services » et non pas tout le personnel employé dans les entreprises actives principalement dans les titres-services.

¹⁵ Il s'agit de la « Loi visant à relever l'âge légal de la pension de retraite, les conditions d'accès à la pension de retraite anticipée et l'âge minimum de la pension de survie » qui est disponible sur www.etaamb.openjustice.be.

¹⁶ Ce qui explique la maigre représentativité de l'ES dans le domaine de l'agriculture est que les agriculteurs sont majoritairement indépendants. Ceci les exclut donc du périmètre de notre étude. Cependant, nombreux sont ceux qui sont actifs en tant que « coopérateurs » (non-salariés) de coopératives agricoles agréées qui, elles, rentrent dans le champ de notre étude.

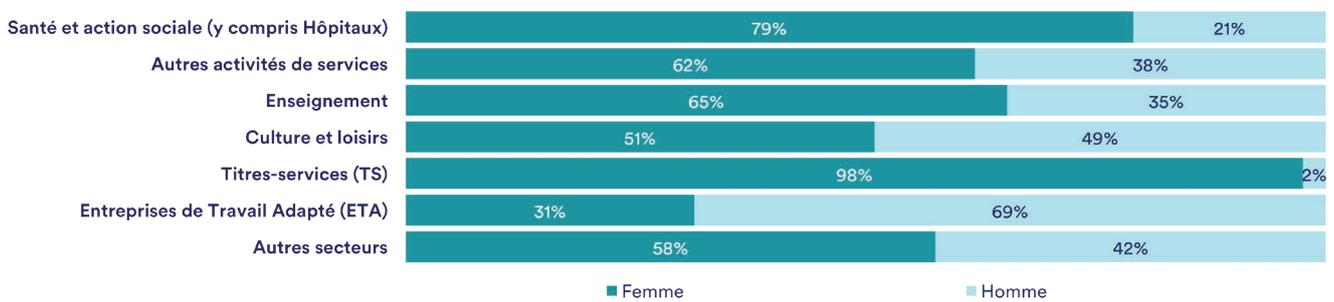
La proportion de l'emploi par genre par région par approche économique (2022)

Graphique 17



La proportion de l'emploi par genre dans l'ES par secteur d'activités (2022)

Graphique 18



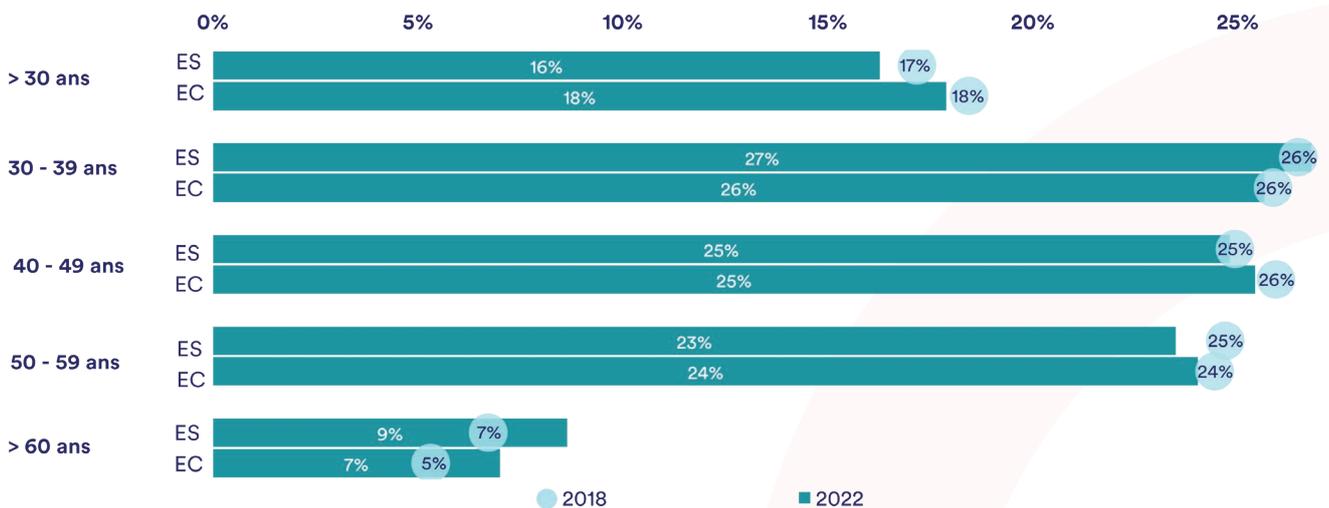
La proportion de l'emploi par genre dans l'ES par forme juridique (2022)

Graphique 19



La proportion du personnel par tranche d'âge par approche économique en 2018 et 2022

Graphique 20



RÉGIME : L'ES EMPLOIE DAVANTAGE DE PERSONNEL À TEMPS PARTIEL

L'économie sociale (ES) emploie davantage de personnel à temps partiel que l'économie conventionnelle (EC). En moyenne, sur les deux régions, hommes et femmes confondus, **50% du personnel est à temps partiel**. La proportion de temps partiel est plus grande en Région wallonne (58%) qu'en Région de Bruxelles-Capitale (38%). Le régime à temps partiel concerne également davantage les femmes (59%) que les hommes (29%). Dans l'EC, 34% du personnel travaille à temps partiel (49% des femmes et 19% des hommes).

Cette grande proportion d'emplois à temps partiel dans l'ES s'explique par une plus grande représentativité de l'ES dans des secteurs où le temps partiel est fréquent, tels que les activités de titres-services (93% de temps partiel dans l'ES et 88% dans l'EC), l'enseignement (60% de temps partiel dans l'ES et 58% dans l'EC) ainsi que le secteur de la santé et de l'action sociale (57% de temps partiel dans l'ES et 58% dans l'EC).

Le régime de travail est corrélé également avec l'âge des travailleurs. En moyenne, les personnes de +60 ans travaillent davantage à temps partiel (70% chez les femmes et 40% chez les hommes). A l'opposé, les moins de 30 ans sont moins souvent employés à temps partiel (45% chez les femmes et 27% chez les hommes).

50% “
du personnel
est à temps
partiel

EN RÉSUMÉ

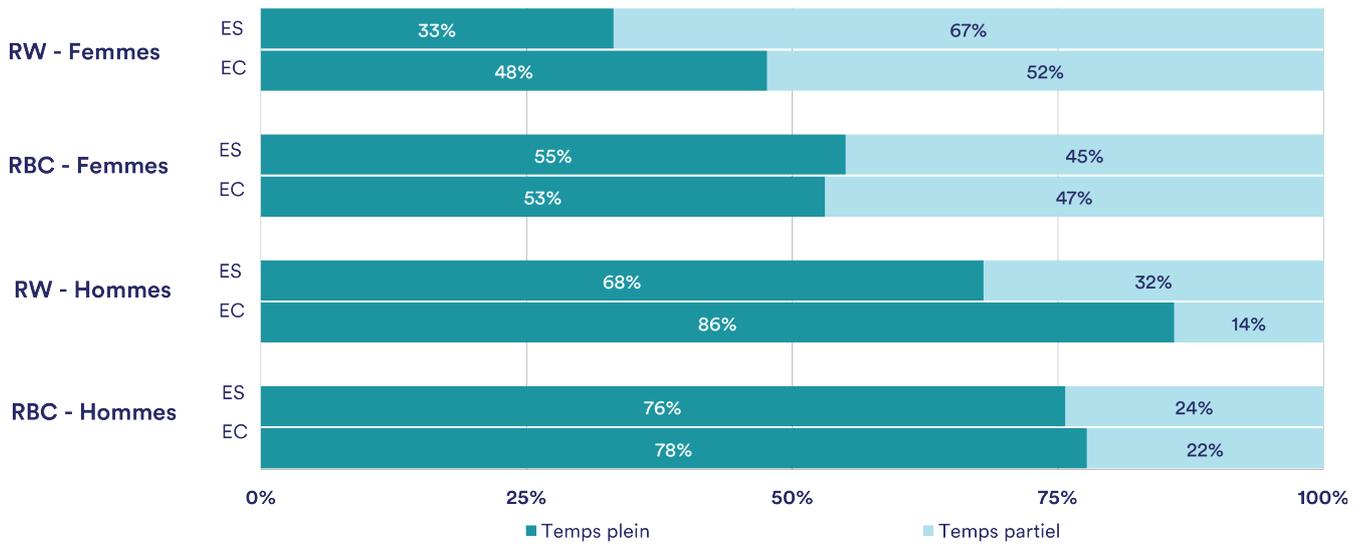
Les équipes qui opèrent dans l'ES sont en majorité composées de femmes (70% dans l'ES contre 50% dans l'EC). La proportion de personnel de +60 ans y est également plus grande que dans l'économie conventionnelle (9% dans l'ES contre 7% dans l'EC). Enfin, le personnel de l'économie sociale est davantage employé à temps partiel (50% dans l'ES contre 34% dans l'EC).

La principale raison de ces différences est liée aux spécificités générales des secteurs d'activités concernés. Ainsi, le domaine de la « santé et de l'action sociale » se caractérise, autant dans l'économie sociale que dans l'économie conventionnelle, par une force de travail majoritairement composée de femmes sous un régime de travail à temps partiel. Ce secteur influence grandement les caractéristiques de l'emploi de l'ES car il représente à lui seul 52% des emplois de l'ES.



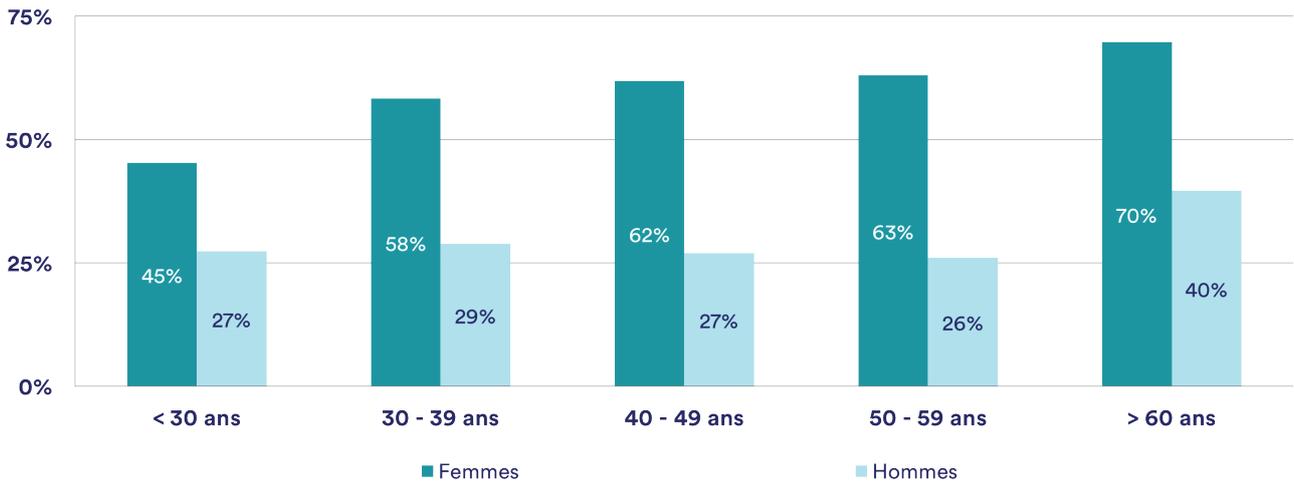
La proportion du personnel par régime de travail en fonction du genre, de la région et par approche économique (2022)

Graphique 21



La proportion du personnel par régime de travail par genre par tranche d'âge (2022)

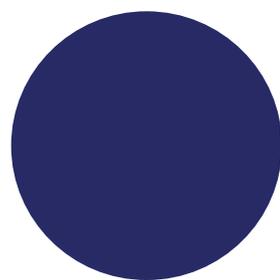
Graphique 22





05

MÉTHODOLOGIE
ET INFORMATIONS
COMPLÉMENTAIRES



MÉTHODOLOGIE

PÉRIMÈTRE

Le périmètre statistique de l'économie sociale (ES) utilisé par l'Observatoire dans ses publications regroupe l'ensemble des entreprises dont le siège principal est établi en Région wallonne (RW) et en Région de Bruxelles-Capitale (RBC) et qui ont adopté la forme juridique d'association (asbl et aisbl), de société coopérative agréée, de société à finalité sociale (SFS), de fondation ou de mutuelle. Ces différentes formes juridiques intègrent des dispositions qui traduisent les principes de l'ES. Ce périmètre a été coconstruit avec le Comité Scientifique de l'Observatoire. Il correspond au consensus européen définissant le périmètre de l'ES, ce qui permet des analyses croisées avec des données rapportées par d'autres pays ou régions de l'Union européenne.

À la suite de l'adoption du nouveau Code des sociétés et des associations (CSA) en 2019 par le gouvernement fédéral, les entreprises dites « à finalité sociale » sont vouées à disparaître pour devenir des coopératives agréées « entreprise sociale ». La phase de transition des formes juridiques se termine le 31 décembre 2023. Les entreprises qui avaient une forme juridique « à finalité sociale » avant l'entrée en vigueur du CSA sont « présumées agréées entreprises sociales » par l'administration. Dans les chiffres présentés, la catégorie « société à finalité sociale (SFS) » reprend toutes les coopératives agréées « entreprises sociales » ainsi que toutes les sociétés qui sont « présumées agréées ». Concernant les coopératives, seules les coopératives ayant obtenu l'agrément « coopérative agréée » sont incluses dans le périmètre.

HYPOTHÈSES

Les statistiques reprises dans cet « État des Lieux » et dans toutes les publications de l'Observatoire ne contiennent que des entreprises pour lesquelles nous pouvons garantir une activité économique continue. En ce qui concerne les coopératives agréées et les sociétés à finalité sociale, leur activité économique est vérifiée par la publication d'un rapport garantissant le respect de leur objet social. Pour les autres formes juridiques reprises dans le périmètre (associations, fondations et mutuelles), seules les entreprises qui emploient au moins un-e salarié-e sont prises en compte. Pour l'EC, seules les entreprises employeuses sont prises en compte.

Toutes les données présentées font état de la situation au 31 décembre de l'année concernée. Les entreprises publiques autonomes sont exclues du périmètre de l'ES, nonobstant leur forme juridique. Cette exclusion se base sur la liste des entreprises publiques disponible sur le site de l'ONSS et mise à jour annuellement. Ainsi, toutes les IDESS et les CISP liés directement à un CPAS ne sont pas comptabilisés pour des raisons méthodologiques.

Les provinces et régions attribuées à chaque entreprise selon leur **siège principal** sont celles effectives au 31 décembre 2022 et valent pour toutes les années affichées. Le chapitre « L'économie sociale sur notre territoire » propose d'autres approches complémentaires en se basant sur les **sièges d'établissement** et sur le lieu de résidence des travailleur·euses tels que définis en 2021.

La notion d'emploi dans ce cahier fait référence aux postes de travail (sauf indications contraires). Ceux-ci comprennent la somme des personnes sous contrat de travail au sein de l'organisation. Ceci n'inclut ni les stagiaires, ni les dirigeants indépendants, ni les bénévoles et personnes engagées sous le régime de l'art. 60, §7. Ce concept n'est pas à confondre avec la notion d'équivalent temps plein (ETP) qui est calculé par l'ONSS pour déterminer les cotisations sociales et patronales dues.

RECUEIL DE PUBLICATIONS CONCERNANT

L'ÉCONOMIE SOCIALE

Promoting the social and solidarity economy for sustainable development

Par United Nations – General Assembly (18/04/2023)

La résolution est disponible en anglais sur le site www.social.desa.un.org. Elle a, par ailleurs, largement été commentée et vulgarisée par les médias et par des fédérations d'économie sociale.

Le 18 avril 2023, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté une résolution qui encourage les états membres à soutenir l'économie sociale [et solidaire] (ESS) et qui reconnaît sa contribution aux Objectifs de Développement Durable. Cette résolution invite les États membres à mettre en œuvre des politiques (locales et régionales) visant à soutenir et à renforcer l'ESS en tant que modèle possible de développement économique et social durable.

Le déploiement de l'ESS passe, entre autres, par l'élaboration de cadres juridiques spécifiques pour l'ES et l'élaboration de dispositions en matière fiscale et de marchés publics. Le renforcement de l'ES peut aussi être assuré par l'inclusion de l'ES dans les programmes d'enseignement, le développement de statistiques nationales spécifiques, l'augmentation de la recherche et la facilitation de l'accès au financement des entités de l'ES.

Modéliser les entreprises d'économie sociale: inspirer, expliquer, capitaliser

Par Sybille Mertens et Lola Arpigny (en collaboration avec le GT2 ESCAP)

Le document, en français, est disponible sur le site d'ESCAP (www.escap.be).

Le Centre d'économie sociale (CES) à l'Université de Liège coordonne des groupes de travail au sein du programme ESCAP, financé par la Région wallonne. Dans ce contexte, le CES a collaboré avec de nombreux partenaires et acteurs de l'ES (cités dans les remerciements) pour la mise en œuvre de cette note de synthèse concernant le changement d'échelle des entreprises d'ES et la professionnalisation de l'écosystème.

Ce guide propose un outil commun (le Social Enterprise Model Canvas) afin de faciliter l'inspiration de nouveaux projets en ES et explique aussi les plus-values de ce modèle d'entreprise. Enfin, ce guide permet de faire vivre les valeurs de coopération de l'ES par le partage de bonnes pratiques en termes de modèle d'entreprise pour que tout intéressé puisse s'approprier l'économie sociale.

Silent conformity: An institutional theory perspective on the relationship between social enterprises and the SDG's

Par Simon Meert et Frédéric Dufays

L'article, uniquement en anglais, est disponible gratuitement sur le Knowledge Hub de la UNTFSSSE ainsi que dans la base de données de l'ULiège.

Par leur nature et leurs principes fondateurs, les entreprises sociales (ES) disposent de tous les éléments nécessaires pour répondre aux attentes fixées par les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. C'est en tous cas le point de vue défendu par Simon Meert (ULiège) et Frédéric Dufays (ULiège; KU Leuven) dans leur nouvel article, récemment publié sur le site de la UN Inter-Agency Task Force on Social and Solidarity Economy (UNTFSSSE). Alors que les auteurs avancent plusieurs raisons, tant pragmatiques que morales, qui permettraient d'expliquer ce phénomène de « conformité silencieuse », ils y décrivent également les conséquences négatives qui pourraient en découler, tant pour l'économie sociale et que pour la société en général.

SOURCES DE DONNÉES

Les sources de données utilisées dans cet « État des Lieux de l'économie sociale 2022 » sont les suivantes :

- Social Profit DataTrust fournit la majorité des données utilisées provenant de trois sources officielles différentes :
 - Office National de la Sécurité Sociale (ONSS): statistiques relatives à l'emploi en économie sociale ;
 - Banque Carrefour des Entreprises (BCE): données relatives aux entreprises et aux établissements, à leur ancienneté, leurs secteurs d'activités et leurs localisations ;
 - Banque Nationale de Belgique (BNB) : données financières que les entreprises sont tenues de publier (non-utilisé dans cette publication).
- D'autres données ont été utilisées :
 - ONSS: statistiques générales relatives à l'emploi pour l'ensemble de l'économie ainsi que la liste des entreprises publiques selon la définition de l'ONSS ;
 - StatBel : les données relatives à la population en Belgique et aux superficies des communes belges ;
 - L'administration wallonne (Direction de l'économie sociale) : les listes des entreprises disposant d'agrément spécifiques liés à l'économie sociale reçues en 2022;
 - L'administration bruxelloise (Bruxelles Économie Emploi) : la liste des entreprises disposant d'agrément spécifiques liés à l'entrepreneuriat social ;
 - L'Union des villes et des Communes Wallonnes (UVCW), l'Openbaar Centrum voor Maatschappelijk Welzijn (OCMW) et le site www.be.brussels : adresses des maisons communales en Belgique afin d'en extraire les coordonnées géographiques.

BIBLIOGRAPHIE

PUBLICATIONS ACADÉMIQUES

- Defourny, J. & Nyssens, M. (2013) *L'approche EMES de l'entreprise sociale dans une perspective comparative*, Working Papers Series, no. 13/02, Liège : EMES European Research Network.
- Mertens, S., & Arpigny, L. (2022). *Modéliser les entreprises d'économie sociale : inspirer, expliquer, capitaliser*. Escap
- Meert, S., Dufays, F. (2023). *Silent conformity: An institutional theory perspective on the relationship between social enterprises and the SDGs*. Working paper.

AUTRES RÉFÉRENCES

- Assemblée Générale des Nations Unies (2023) *Résolution du 18 avril 2023 relative à la promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable*. 77e session. Disponible sur <https://unsse.org>
- Organisation internationale du travail (2022) *Le travail décent et l'économie sociale et solidaire*. Conférence internationale du Travail, 110e session, 2022.
- Décret de la Région wallonne du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale, M.B., 31 décembre 2008.
- Ordonnance de la région de Bruxelles-capitale du 23 juillet 2018 relative à l'agrément et au soutien des entreprises sociales, M.B., 18 septembre 2018.
- IPSOS. (2022) *Baromètre des associations – 2022*. Fondation Roi Baudouin. <https://kbs-frb.be/fr/barometre-de-la-situation-financiere-du-secteur-associatif-2022-0>
- Arrêté royal du 22 février 2019 portant modification de l'arrêté royal du 7 mars 1991 portant exécution de l'article 2, §§ 2 et 3, article 14, § 3, et article 19, alinéas 3 et 4, de la loi du 6 août 1990 relative aux mutualités et aux unions nationales de mutualités, M.B., 13 mars 2019.
- Loi du 10 août 2015 visant à relever l'âge légal de la pension de retraite, les conditions d'accès à la pension de retraite anticipée et l'âge minimum de la pension de survie, M.B., 21 août 2015.

GLOSSAIRE

CONCEPT	EXPLICATION
APPROCHE ÉCONOMIQUE	Terme utilisé pour distinguer, d'une part, l'économie sociale, et, d'autre part, l'économie conventionnelle correspondant au reste de l'économie (hors ES).
COOPÉRATIVE AGRÉÉE	Toutes les entreprises ayant obtenu l'agrément «coopérative agréée» accordé par l'administration fédérale pour le CNC. Les coopératives disposant uniquement de l'agrément « entreprise sociale » sont répertoriés avec les sociétés à finalité sociale.
ECONOMIE CONVENTIONNELLE	Englobe toute l'économie sortant du champ de l'économie sociale, à savoir : l'économie privée et l'économie publique. Seules les entreprises employeuses et l'emploi salarié sont prises en compte.
ENTREPRISE EMPLOYEUSE	Une entreprise qui emploie au moins un poste de travail salarié.
ÉTABLISSEMENT	L'unité d'établissement est un siège d'exploitation, division ou subdivision d'une entreprise (ex. atelier, usine, magasin, bureau, ...) localisée séparément et située en un lieu géographiquement déterminé et identifiable par une adresse.
SECTEURS D'ACTIVITÉ	Les secteurs se basent sur les codes NACE – ONSS répertoriés par la BCE. Bien qu'une entreprise puisse avoir de nombreuses activités variées, un seul secteur a attribué à chacune d'entre elle pour éviter les doublons. Pour certains « secteurs », les codes NACE ont été isolés et ou divisé. Enfin, pour les titres-services et l'insertion socio-professionnel, une autre approche a été utilisée.
SIÈGE PRINCIPAL	Le siège principal correspond à l'établissement où l'employeur déclare le plus grand nombre de travailleurs à la Dmfa pour la sécurité sociale. Dans l'immense majorité des cas, il correspond au siège social. Il s'agit de la notion utilisée par l'ONSS pour régionaliser l'emploi.
SIÈGE SOCIAL	Le siège social est l'adresse officielle de l'entreprise qui est publiée dans ses statuts au Moniteur belge.
SOCIAL PROFIT DATATRUST	Le « Social Profit DataTrust » est une base de données qui met à disposition des données complètes et mises à jour fréquemment du secteur à profit social et de l'économie sociale en Belgique pour tout projet d'intérêt général. Le projet est mené par la Fondation Roi Baudouin en partenariat avec Verso, Unipso, Unisoc, Bruxeo et ConcertES.

ABRÉVIATION	DÉNOMINATION
AFT/EFT	Ateliers (ou entreprises) de formation par le travail
BCE	Banque Carrefour des Entreprises
CISP	Centre d'Insertion Socioprofessionnelle
CNC	Conseil National de la Coopération, de l'Entrepreneuriat social et de l'entreprise Agricole
CPAS	Centre Public d'Action Sociale
CRESS	Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (France)
CSA	Code des Sociétés et des Associations
EDL	État des Lieux
EES	Entreprise d'économie sociale
EI	Entreprise d'Insertion
ES	Economie sociale
ETA	Entreprise de travail adapté
ETP	Equivalent temps plein, correspondant est une moyenne sur l'année
FEDER	Fonds européen de développement régional
IDESS	Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (agrément wallon)
IES	Initiative d'économie sociale (agrément wallon)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
NACE	Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne
ODD	Objectifs de Développement Durable définis par l'ONU
OES	Observatoire de l'économie sociale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONSS	Office National des Statistiques
PDT	Poste de travail – calculé au 31 décembre de chaque année présentée
RBC	Région de Bruxelles-Capitale
SFS	Société à finalité sociale

CONCLUSION

Pleinement reconnue par différentes instances internationales comme l'ONU et l'Union Européenne, l'économie sociale est un **véritable vecteur de transition vers une économie plus juste, inclusive et équitable**. Les principes et valeurs de l'économie sociale, inscrits dans les statuts des organisations, permettent à ces entreprises de mettre leur mission sociale et/ou environnementale au cœur des priorités des équipes, plutôt que la recherche de profit à court terme et la rentabilité à tout prix. Ces valeurs de démocratie et de solidarité s'appliquent dans de nombreux secteurs d'activités au sein d'associations, coopératives, sociétés à finalité sociale, fondations et de mutuelles qui, ensemble, composent l'écosystème de l'économie sociale.

En Région wallonne (RW) et en Région de Bruxelles-Capitale (RBC), l'économie sociale se profile comme **créatrice d'emplois et représente 12,6% des postes de travail salariés**. L'emploi dans le secteur de l'économie sociale maintient une progression constante, avec +6,2% sur les quatre dernières années. En 2022, pas moins de 55% des 5.500 postes nets créés en RW et RBC l'ont été dans des structures d'économie sociale.

Cependant, l'année 2022, marquée par l'inflation et d'autres conséquences de la crise du Covid-19, a engendré des **difficultés pour de nombreuses petites structures**, mettant en péril, entre autres, le maintien de l'emploi. Similairement, le nombre d'entreprises employeuses a également stagné dans l'économie conventionnelle. La prochaine édition de l'« État des Lieux de l'Économie Sociale » permettra d'obtenir une perspective plus approfondie des effets de l'inflation exceptionnelle de 2022 et 2023 sur les entreprises d'économie sociale et d'étudier comment celles-ci se distinguent des entreprises conventionnelles en ces temps de poly-crisis.

Enfin, cette édition 2022 de l'« État des Lieux » apporte de nouveaux éléments d'analyse pour mieux décrire les caractéristiques économiques de l'économie sociale sur notre territoire. L'utilisation de nouvelles données permet également de nuancer certains indicateurs-clés utilisés historiquement. Les indicateurs d'emploi par lieu de travail, la distance entre le lieu de résidence et de travail du personnel et l'âge médian des entreprises sont quelques-uns de ces nouveaux indicateurs utilisés dans cette édition. L'Observatoire démontre ainsi, entre autres, que les entreprises d'économie sociale sont plus proches des lieux de résidence de leurs salarié·es et qu'elles sont en moyenne plus pérennes que les entreprises de l'économie conventionnelle.

“**VÉRITABLE VECTEUR DE TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE PLUS JUSTE, INCLUSIVE ET ÉQUITABLE.**”

DÉMOCRATIE ET SOLIDARITÉ COMME VALEURS FONDAMENTALES DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

